

SERVICE DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE
AMBASSADE DE FRANCE À MADAGASCAR

RECRUTEMENT DES RESIDENTS POUR MADAGASCAR Année Scolaire 2018-2019

NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT "RÉSIDENT" DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS A MADAGASCAR

LA PROCÉDURE INTERNET EN BREF : deux moments bien distincts

I – CRÉATION DU DOSSIER (date limite d'inscription en ligne : 02 février 2018)

- Ouvrir un compte sur Internet (Étape 1) <http://recrutement.aefe.fr/residents/>
- Renseigner ce dossier en ligne (Étape 2) en vous aidant du guide utilisateur Clôturer ce dossier en ligne (Étape 3) *
- Postuler pour un pays → Saisir la fiche Madagascar (Étape 4)
- Imprimer le dossier (Étape 5)
- Envoyer le dossier et les pièces à/au(x) **Ambassade de France à Madagascar – SCAC – Bureau de l'IEN Attn Madame Anne Marie JAN-JULIEN 3 rue Jean Jaurès – Ambatomena – B.P. 834 - 101 Antananarivo**, par voie postale, avant le **02 février 2018**.

II – CHOIX DES POSTES

- Choisir des postes, en ligne, avant le **02 février 2018** (Étape 6)

* En cas de besoin, une fois votre dossier clôturé, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
recrutement.madagascar@aefe.fr

Le présent dossier de candidature à un poste de "résident" dans un établissement français relevant de l'AEFE à Madagascar **ne concerne que les agents titulaires de l'enseignement public** (les candidatures des agents stagiaires ou non titulaires ne sont pas recevables). Ils devront avoir exercé au moins 2 ans en tant que titulaire en France.

Par ailleurs, les enseignants exerçant dans un établissement du réseau AEFE sous le statut de résident doivent avoir rempli leur premier contrat, soit 3 années, pour pouvoir être candidats à un poste dans un autre pays.

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET :

Le dossier se compose de :

- 1) la fiche de candidature pré-remplie en ligne puis téléchargeable sur internet, à imprimer (étape 5)
- 2) la liste récapitulative des pièces, ainsi que toutes les pièces à fournir (en un seul exemplaire)

Il doit être retourné au **SCAC de Madagascar,, par la poste**, dans les plus brefs délais (et avant le **02 février 2018, minuit**, cachet de la poste faisant foi) au(x) adresse(s) suivante(s) :

**Ambassade de France à Madagascar – SCAC – Bureau de l'IEN
Attn Madame Anne Marie JAN-JULIEN 3 rue Jean Jaurès –
Ambatomena – B.P. 834 – 101 Antananarivo**

Les délais d'acheminement par voie postale et par valise pouvant être très longs nous recommandons fortement l'envoi des dossiers par DHL, Chronopost, FedEx, etc...

La date limite d'envoi des dossiers au SCAC est fixée au vendredi 02 février 2018, cachet de la poste faisant foi. Cependant, compte tenu des délais d'études des dossiers, les candidatures reçues au SCAC après le vendredi 16 février 2018 ne pourront pas être prises en compte.

**EN CAS DE CANDIDATURES LIÉES, LES DEUX DOSSIERS DEVRONT ETRE ENVOYÉS CONJOINTEMENT
AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DÉLAIS NE SERA RETENU.
LES CANDIDATS NE SAISSANT PAS LEURS VŒUX EN LIGNE SERONT ÉCARTÉS DU CLASSEMENT.
L'ORDRE DES VŒUX SERA UN ELEMENT PRIS EN COMPTE.**

ATTENTION

Pour les candidats souhaitant venir à Madagascar avec leur conjoint seul le mariage est reconnu par les autorités malgaches et donne droit au visa de courtoisie.

Les conjoints non mariés, pacsés, ou en concubinage ne peuvent donc pas prétendre à l'octroi d'un visa de courtoisie. Les démarches d'obtention d'un titre de séjour pour ces conjoints non mariés restent donc du ressort des intéressés. Le Poste ne pourra en aucun cas intervenir dans ces démarches.

CALENDRIER

DATE DE LIMITE DE DÉPÔT OU D'ENVOI DES DOSSIERS (le cachet de la poste ou la date du bordereau faisant foi).	02 février 2018 minuit
DATE DE CLÔTURE DE SAISIE DES VŒUX	02 février 2018 minuit
TRAITEMENT DES DOSSIERS : <ul style="list-style-type: none">- il pourra vous être demandé de produire des pièces supplémentaires pour complément d'information.- Un accusé de réception mentionnant le numéro de votre dossier vous sera adressé dès qu'il sera recevable.	Janvier-Mars 2017
ÉTUDE ET CLASSEMENT DES DOSSIERS EN COMMISSIONS PARITAIRES	01 mars 2018
PROPOSITION DE POSTE <u>par courriel</u> à votre adresse mail de référence	A partir du 01 mars 2018

MADAGASCAR
LISTE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR

Nom : Prénom :	Grade :	Discipline :
---------------------------------	----------------	---------------------

TOUTES CES PIECES SONT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR UN DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE DE RESIDENT RENTREE 2018-2019

Veillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :

Etablissement / SCAC	Candidat
----------------------	----------

- Fiche de candidature originale **datée et signée**. Pour les personnels déjà dans le réseau AEFE (résident ou expatrié) signature et cachet du Chef d'Etablissement obligatoires
- Copie du dernier arrêté de promotion (**copie I-Prof acceptée**)
- Copie de l'arrêté de titularisation (**copie I Prof acceptée où apparait bien la date de titularisation**)
- Copie de la synthèse I Prof
- Copie I Prof des notes (administratives et pédagogiques)
- Copies des 2 derniers rapports d'inspection existants
- Copie de la dernière notation administrative (sauf personnel du 1er degré n'ayant jamais exercé à l'AEFE)
- 1 curriculum vitae
- 1 lettre de motivation
- Copie d'une pièce d'identité (CNI...) **et** du livret de famille
- Copie du PACS (si pacsé)
- Copie du contrat en cours (uniquement pour les agents relevant de l'AEFE)
- Candidat établi dans le pays : justificatifs à fournir : attestation de l'employeur et photocopie du contrat de bail et certificat de résidence
- Justificatifs en cas de suivi de conjoint : si le conjoint est déjà établi dans le pays ou pouvant justifier d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire (fournir tous les justificatifs relatifs à la situation)
- 1 photo d'identité (à coller sur le dossier de candidature)

MERCI DE NE PAS ENVOYER DE DOCUMENT EN RECTO-VERSO

ET DE NE PAS AGRAPHER LES DOCUMENTS

! Ne pas joindre les attestations de stage